

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 10 février 2025 19h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville

PRÉSENTS:

M. Marc Richard, maire Mme Caroline Gagnon, conseillère district #1 Mme Myriam Gaudreault, conseillère district #2 Mme Éliane Champigny, conseillère district #3 M. Tony Côté, conseiller district #4 M. Dave Simard, conseiller district #5 M. Régis Lemay, conseiller district #6

ÉGALEMENT PRÉSENT:

Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19h00, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADMINISTRATION

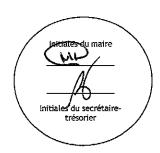
2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8272-2025

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

- 1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum
- 2. Administration
- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 et de la séance extraordinaire du 3 février 2025
- 2.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 et de la séance extraordinaire du 3 février 2025
- 2.4 Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 et de la séance extraordinaire du 3 février 2025
- 3. Résolutions
- 3.1 Avis de motion Règlement #579-2025 modifiant le règlement de zonage #364-2024 et ses amendements en vigueur : Modification des limites de la zone 102-1R et création de la zone 102-1C
- 3.2 Projet de règlement #579-2025 modifiant le règlement de zonage #364-2024 et ses amendements en vigueur : Modification des limites de la zone 102-1R et création de la zone 102-1C
- 3.3 Vente pour taxes 2025 Représentation de la municipalité d'Hébertville
- 3.4 Fourniture et installation Bacs à fleurs 2025
- 3.5 Vente du lot 6 653 618
- 3.6 Dénomination de la nouvelle passerelle de la Place des moulins
- 3.7 Dépôt du bilan sommaire 2024 de l'usage de l'eau potable
- 3.8 Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) du



Saguenay Lac-Saint-Jean - Résolution d'appui

- 4. Correspondance
- 4.1 Aucun
- 5. Loisirs et culture
- 5.1 Aucun
- Urbanisme
- 6.1 Aucun
- 7. Dons Subventions Invitations
- 7.1 Société Alzheimer Saguenay-Lac-Saint-Jean Renouvellement de la carte de membre 2025
- 7.2 Corporation Hébert Village Historique Versement d'une aide financière annuelle
- 8. Rapport des comités
- 9. Affaires nouvelles
- 9.1 Formation d'un comité de travail pour l'évolution du dossier de l'église
- 10. Liste des comptes
- 10.1 Aucun
- 11. Période de questions
- 12. Levée de l'assemblée
- 2.2 EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

8273-2025

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 et de la séance extraordinaire du 3 février 2025.

2.3 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13
JANVIER 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 FÉVRIER
2025

8274-2025

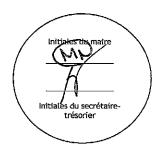
Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 et de la séance extraordinaire du 3 février 2025, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

2.4 RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

Aucun commentaire soulevé

- 3. RÉSOLUTIONS
- 3.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #579-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #364-2024 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR : MODIFICATION DES LIMITES DE LA ZONE 102-1R ET CRÉATION DE LA



ZONE 102-1C

Avis de motion est par la présente donné par M. Tony Côté, conseiller, que sera déposé, à une séance ultérieure, le règlement #579-2025 modifiant le règlement de zonage #364-2004 et ses amendements en vigueur.

Ledit règlement a pour objet de :

- Modifier les limites de la zone 102-1R et créer une nouvelle zone 102-1C;
- Autoriser certains usages commerciaux industriels dans la nouvelle zone 102-1C et établir les normes applicables aux usages autorisé;

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le projet de règlement est présenté en même temps que le présent avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

3.2 PROJET DE RÈGLEMENT #579-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #364-2024 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR : MODIFICATION DES LIMITES DE LA ZONE 102-1R ET CRÉATION DE LA ZONE 102-1C

8275-2025

Attendu que la municipalité d'Hébertville est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que le règlement de zonage #364-2004 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

Attendu que le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de zonage au regard des objets du présent règlement;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De présenter le projet de règlement portent le numéro #579-2025 lequel décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE (FEUILLET NO 1) DANS LES LIMITES DE LA ZONE 102-1R POUR CRÉER LA NOUVELLE ZONE 102-1C

Le feuillet 1 de 3 du plan de zonage est modifié pour créer une nouvelle zone 102-1C à même une partie des limites de la zone 102-1R, tel qu'en font foi les croquis du zonage actuel #364-2004 et zonage projeté #579-2025 joints au présent règlement.

Les croquis de zonage actuel et zonage projeté sont annexés au présent règlement pour en faire partie intégrante.

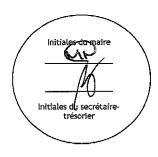
ARTICLE 3 MODIFICATION DU FEUILLET 4 DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS POUR SPÉCIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA NOUVELLES ZONES 102-1C

Le feuillet 4 de la grille des spécifications faisant partie intégrante du Règlement de zonage est modifié afin d'ajouter une nouvelle zone 102-1C ainsi que ses dispositions applicables, notamment pour permettre certains usages commerciaux industriels assujettis à la note 14.

La grille des spécifications est modifiée tel qu'il apparaît sur la grille annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité des dispositions de la Loi.



3.3 VENTE POUR TAXES 2025 - REPRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

8276-2025

Attendu que les dispositions de l'article 1038 du Code municipal du Québec permettent à une municipalité d'enchérir et acquérir les immeubles en vente pour taxes sur son territoire sous l'autorisation du Conseil municipal;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater le directeur général et greffier-trésorier à représenter la Municipalité lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 12 juin 2025 à 10h00 à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville d'Alma.

De nommer également Mme Kathy Fortin, directrice Finances et Administration comme substitut pour cettedite vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

3.4 FOURNITURE ET INSTALLATION - BACS À FLEURS 2025

8277-2025

Considérant le désir de la Municipalité d'embellir ses rues:

Considérant la soumission #3 des Jardins chez Bettez du 4 février 2025 au montant de 6 241,42 \$ taxes incluses pour l'installation des bacs à fleurs dans la Municipalité, incluant un montant de 616,84 \$ pour ceux du Presbytère;

Considérant les sommes disponibles au budget 2025;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission #3 des Jardins chez Bettez du 4 février 2025 au montant de 6 241,42 \$ taxes incluses pour l'installation des bacs à fleurs dans la Municipalité, incluant un montant de 616,84 \$ pour ceux du Presbytère.

3.5 VENTE DU LOT 6 653 618

8278-2025

Considérant que la municipalité d'Hébertville a réalisé un projet de développement domiciliaire;

Considérant que la compagnie 9416-8564 Québec inc. désire acquérir un terrain de 1 167,6 mètres carrés dont la désignation cadastrale porte le numéro 6 653 618 du cadastre du Québec;

Considérant qu'à cet effet, la compagnie a signé une promesse d'achat en bonne et due forme permettant de préciser les modalités et les obligations associées à cette transaction de vente;

Considérant que le prix de vente a été fixé à 93 925,38 \$ taxes incluses et qu'un acompte de 573,75 \$ a déjà été versé;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville procède à la vente du lot 6 653 618 du cadastre du Québec à la compagnie 9416-8564 Québec inc. au montant de 93 925,38 \$

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer toute la documentation afférente à la transaction de vente du lot 6 653 618 du cadastre du Québec à la compagnie 9416-8564 Québec inc. et ce, au montant de 93 925,38 \$ taxes incluses dont une somme de 573,75 \$ a déjà été versée à titre d'acompte.

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer toute documentation liée à une éventuelle servitude pouvant résulter



de la présente transaction de vente.

Que les coûts associés à la transaction de vente seront aux frais des acquéreurs.

3.6 DÉNOMINATION DE LA NOUVELLE PASSERELLE DE LA PLACE DES MOULINS

8279-2025

Considérant que dans le cadre des fêtes du 175^e anniversaire d'Hébertville, la Municipalité a procédé à la réfection complète de la passerelle de la Place des moulins;

Considérant que la Place des moulins représente un site historique de grande importance pour le développement de la Municipalité et de toute la région du Lac-Saint-Jean;

Considérant que la mise en valeur du caractère historique et patrimonial de la Municipalité est portée depuis de nombreuses années par des membres de notre communauté, mais plus particulièrement par Mme Hélène Girard;

Considérant que Mme Girard représente la référence pour notre communauté autant au niveau des archives, des photos historiques, des interventions dans les médias que par son implication dans les divers comités permettant de promouvoir l'évolution de notre belle municipalité;

Considérant le parcours irréprochable de Mme Girard;

Considérant que la Corporation Hébert Village Historique (CHVH) reconnait également l'importance de la contribution de Mme Girard et appuie la décision de nommer la nouvelle passerelle de la Place des moulins, la passerelle Hélène Girard;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la nouvelle passerelle de la Place des moulins soit nommée : La passerelle Hélène Girard.

Qu'une cérémonie protocolaire soit réalisée en 2025 pour souligner ce bel événement.

De soumettre à la Commission de toponymie du Québec ce choix de la Municipalité pour son approbation.

3.7 DÉPÔT DU BILAN SOMMAIRE 2024 DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

8280-2025

Considérant que les municipalités du Québec doivent produire et déposer le bilan sommaire de l'usage de l'eau potable à chaque année au plus tard le 1^{er} septembre, et ce, afin d'être admissibles aux subventions de ce domaine;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le dépôt du bilan sommaire de l'usage de l'eau potable 2024.

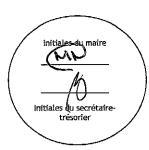
Le bilan est disponible pour consultation et sera publié sur le site internet de la Municipalité.

3.8 CONSEIL RÉGIONAL DE PRÉVENTION DE L'ABANDON SCOLAIRE (CRÉPAS) DU SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN - RÉSOLUTION D'APPUI

8281-2025

Considérant que les décideurs et élus du Saguenay Lac-Saint-Jean ont placé, depuis 1996, la prévention de l'abandon scolaire au coeur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève, la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et la santé publique;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur



l'économie du Saguenay Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, impacts étant par ailleurs estimés à plus de 14 milliards de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec (Laurin, 2024);

Considérant qu'en 2021-2022, des jeunes du Saguenay Lac-Saint-Jean ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires, soit 18,7 % pour les garçons et 9,6 % pour les filles, et que depuis les huit dernières années, le taux de sorties sans diplôme ni qualification, observé notamment chez les garçons au Saguenay Lac-Saint-Jean, a presque doublé;

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus puisqu'un décrocheur :

- Gagne 15 000 S de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 S durant toute la durée de sa vie active;
- · Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de risques de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression.

Considérant que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société, sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique.

Considérant qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

Considérant que le travail du Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) du Saguenay Lac-Saint-Jean et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, depuis la petite enfance jusqu'à l'obtention, par le jeune, d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

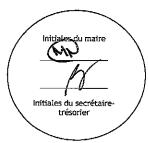
Considérant que le CRÉPAS organise, du 10 au 14 février 2025, de concert avec le Réseau québécois pour/a réussite éducative, la 21e édition des Journées de la persévérance scolaire au Québec (et la 18e édition au Saguenay Lac-Saint-Jean) sous le thème « La persévérance fait toute la différence. » et que cellesci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet évènement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay Lac-Saint-Jean;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De déclarer les 10, 11, 12, 13, 14, février 2025 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité d'Hébertville.

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires afin de faire du Saguenay Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés.



D'encourager et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leurs réalisations et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer leur parcours scolaire.

De faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS, à l'attention de madame Anne-Lise Minier, coordonnatrice des communications et responsable des Journée persévérance scolaire pour la région du Saguenay Lac-Saint-Jean, soit PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE à crepas@eegepjonquiere.ca ou par la POSTE à l'adresse suivante:

CONSEIL RÉGIONAL DE PRÉVENTION DE L'ABANDON SCOLAIRE (CRÉPAS)
Madame Anne-Lise Minier, coordonnatrice des communications Pavillon
Manicouagan, étage
2505, rue Saint-Hubert
Jonquière (Québec) G7X 7W2

7. DONS - SUBVENTIONS - INVITATIONS

7.1 SOCIÉTÉ ALZHEIMER SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE 2025

8282-2025

Considérant que l'organisme sollicite la Municipalité à renouveler la carte de membre pour 2025 et que le coût de cette carte est de 20 \$.

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De renouveler la carte de membre pour un montant de 20 \$.

7.2 CORPORATION HÉBERT VILLAGE HISTORIQUE - VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE

8283-2025

Considérant que la mission de la Corporation Hébert Village Historique est de promouvoir et préserver le patrimoine historique de la municipalité d'Hébertville;

Considérant la demande de l'organisme d'être appuyé financièrement dans la réalisation de leurs objectifs et leurs actions;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

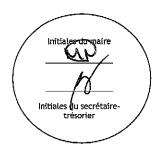
De verser à la Corporation Hébert Village Historique une aide financière, de 450 \$ en 2025 puis un montant de 130 \$ pour les cinq années subséquentes, pour leur permettre de poursuivre leurs objectifs et la mise en place de leurs actions.

8. RAPPORT DES COMITÉS

LA CONSEILLÈRE MME CAROLINE GAGNON

La conseillère Mme Caroline Gagnon informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Association des chemins de villégiature
- Réunion pour le budget
- Participation à l'atelier de mixologie organisé par la Commission des Loisirs
- Comité des loisirs
- Rencontre avec le Chef du Parti Conservateur du Canada M. Pierre Poilièvre de passage au Camping
- Réunion extraordinaire
- Corporation développement d'Hébertville



LA CONSEILLÈRE MME MYRIAM GAUDREAULT

La conseillère Mme Myriam Gaudreault informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Office municipal d'habitation (Conseil administration)
- Fête pour les membres de 80 ans (FADOQ)
- Conseil d'administration du comité Les Appartements Delphine
- Séance extraordinaire

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Comité finances pour la vérification des comptes municipaux
- Séance extraordinaire

LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes : Rencontre Corporation Hébert Village Historique

- Séance extraordinaire
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 M. Côté invite la population qui serait intéressée à participer au comité Patrimoine Hébertville en contactant le Président M. Martin Bergeron.

LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD

Le conseiller M. Dave Simard informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Conseil d'administration du comité Les Appartements Delphine
- Séance extraordinaire du conseil

LE CONSEILLER M. RÉGIS LEMAY

Le conseiller M. Régis Lemay informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Comité finances pour la vérification des comptes municipaux
- Séance extraordinaire du conseil
- Conférence de Jannick Fournier
- Souper Corporation de développement d'Hébertville

LE MAIRE M. MARC RICHARD

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Présidé les séances du conseil
- Rencontre avec les maires des municipalités Hébertville-Station et Saint-Bruno et les directeurs généraux
- Conseil d'administration et comité exécutif pour les projets FRR de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 FORMATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL POUR L'ÉVOLUTION DU DOSSIER DE L'ÉGLISE ET DU PRESBYTÈRE

8284-2025

Considérant que le comité de gestion a amorcé une réflexion stratégique sur l'avenir de l'église et du presbytère d'Hébertville;

Considérant que le comité de gestion a rencontré en 2024 le conseil municipal pour discuter de l'évolution du dossier de l'église et du presbytère afin d'exposer les problématiques et les principaux enjeux à court et long terme;

Considérant que le comité de gestion a tenu en 2024 une séance de consultation citoyenne qui démontre que la population se montre en accord à



l'exploration de diverses solutions pour l'avenir de l'église et du presbytère y incluant une potentielle implication de la Municipalité;

Considérant l'importance de l'église et du presbytère au sein de notre communauté reconnue pour son histoire et son patrimoine;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De former un comité de travail composé du comité de gestion, de la Municipalité et du comité patrimoine Hébertville afin d'évaluer les diverses options pouvant répondre aux principaux enjeux de l'église et du presbytère.

D'inviter le comité de gestion à poursuivre les démarches pour l'obtention de subventions pour la réfection de l'église afin que l'immeuble soit davantage aux normes afin de faciliter sa conversion éventuelle.

Qu'un échéancier serré soit déterminé afin que le cadre financier actuel ne se détériore pas tout en permettant d'évaluer les projets porteurs et les divers programmes gouvernementaux pouvant permettre de limiter les investissements municipaux.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

• Lot vendus, pourquoi?

Questions sur les tarifs de taxation des résidents?

 Un citoyen demande pourquoi ce n'est pas sur son compte de taxes, parce que sa résidence est située dans une zone de villégiature.

 Précision demandée sur l'acronyme FRR, le Maire fournit l'information

Les citoyens présents ont eu les réponses à leurs questions.

S'il y a lieu, des suivis seront ultérieurement donnés.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Régis Lemay, conseiller propose de lever l'assemblée, à 19:25.

MARC RICHARD

Mare Riega

MAIRE

SYLVAIN LEMAY

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

